



EDITO :

-Mondial de l'auto

Brève :

- assises de Strasbourg

International :

-L'Allemagne prend son envol

Idées-Débats:

- Un marché européen, d'accord, mais qu'il serve à quelque chose !

Technologie-Science :

- Quand les industriels du froid protestent

Economie :

-Comment évaluer les risques climatiques ?

Négociations :

- COP 8 : va-t-on enfin tenir compte du Sud ?
- Au menu du MDP : où est l'addition ?

Rapports

-Energie et écodéveloppement

Agenda

Edito

Vroum, vroum, le Mondial de l'Auto débile

Quel est l'événement français capable de brasser plus de 1,4 millions de visiteurs ? D'attirer pendant trois semaines l'attention de médias bien conciliants et de voir accourir les grands noms du show bizz ? La Biennale de l'environnement à Bobigny ? Les Assises internationales de l'effet de serre à Strasbourg ? Mais non, malheureux ! c'est bien sûr le Mondial de l'automobile de Paris qui s'est tenu Porte de Versailles du 23 septembre au 13 octobre. N'ayant pu malgré tous mes efforts éviter le battage médiatique lié à ce vrombissant forum, j'ai entendu sur les ondes ou lu dans la presse de belles contrevérités avancées pourtant avec fermeté par les représentants des constructeurs automobiles. Baladons nous simplement sur la toile et visitons le site du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (www.cffa.fr) et ô stupéfaction (ou plutôt amère confirmation), le chiffre du jour apparaît : "La circulation routière n'émet que 10 % du gaz carbonique produit par l'homme". Pardon ? Vous pouvez répéter ? Ne cherchez pas, il n'y a pas la source.... Alors, soyons un peu sérieux : la circulation routière (personnes et marchandises) représente en France 39,2 % des émissions nettes de CO₂ en France (source : CITEPA Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique, www.citepa.org). La part des émissions nettes de CO₂ liée à la route est en constante progression depuis les années 60 passant de 11,7 % en 1970 à 19 % en 1980 pour atteindre donc aujourd'hui presque 40 % ! Nous n'entendons guère discourir par ailleurs les constructeurs sur les émissions de gaz frigorigènes contribuant au réchauffement climatique et liées au boum de la climatisation auto. Les émissions de gaz HFC ont ainsi été multipliées par 50 en seulement 7 ans. Les constructeurs automobiles font de la désinformation et contribuent ainsi à catalyser un véritable fléau qui ne cesse de grandir. Rappelons à ce titre que les coûts économiques, sociaux et environnementaux générés par la route à elle seule sont exorbitants : 600 milliards d'euros pour 17 pays européens comprenant les accidents, la pollution locale, l'effet de serre, la congestion et les atteintes au patrimoine bâti et aux paysages.

Olivier Louchard



L'affiche des premières assises internationales de l'effet de Serre.

Les assises internationales sur la maîtrise de l'effet de serre, organisées à Strasbourg du 3 au 5 Octobre, ont été une bonne opportunité d'échange et d'information sur notre thème favori. Le public et les élus ont découvert l'indispensable expo itinérante "Les Energies" de l'AGEDEN de Grenoble. Par contre, les conférences n'avaient rien de vraiment stratosphérique. Ces journées se sont achevées par un grand défilé et par la signature d'une "déclaration de Strasbourg" par plus de cinquante élus locaux qui en appellent aux collectivités locales pour agir. Puisse le gouvernement français les entendre, lui qui vient de diminuer le budget de l'ADEME.

Un communiqué de presse sur le budget de l'ADEME est disponible sur www.racf.org/article.php?id_article=177

International

L'Allemagne prend son envol

Alors que la plupart des pays européens restent indécis, l'Allemagne va-t-elle impulser un nouveau souffle dans la lutte contre l'effet de serre ? Les mesures d'économies d'énergie existant en Allemagne pourraient réduire l'usage de l'électricité et du gaz de 10%, amenant les réductions de CO₂ à 13,5 millions de tonnes par an d'ici 2010, selon une étude publiée par le Wuppertal Institute. (<http://www.wupperinst.org/Sites/home1.html>.)

Ces prévisions ne seront pas examinées à la légère car, le 9 octobre, le gouvernement fédéral semble avoir trouvé un accord sur un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'Allemagne d'ici 2020 : moins 40% par rapport au niveau de 1990. Ambitieux quand on connaît l'objectif du Protocole de Kyoto pour l'UE en 2012 : - 8% !

Les Verts allemands ne se sont pas arrêtés là et ont annoncé qu'ils voulaient inciter l'UE à instaurer de nouveaux objectifs de réduction des émissions supérieurs à ceux du Protocole de Kyoto. "Nous voulons un accord européen qui réduise les émissions de 30% par rapport à leur niveau de 1990 d'ici 2020" a déclaré Fritz Kuhn, secrétaire général des Verts allemands.



Un marché européen, d'accord, mais qu'il serve à quelque chose !

Etant donnée la tendance actuelle des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'Union Européenne, l'Union dans son ensemble ainsi que la plupart de ses états membres ne sont pas en bonne voie pour respecter leurs objectifs de réductions tels que définis dans le Protocole de Kyoto.

Même si, unilatéralement, quelques états membres ont déjà mis en place des politiques de limitations de leurs émissions, la plupart d'entre eux se reposent presque entièrement sur l'Union Européenne pour l'adoption de politiques et mesures à l'échelle européenne afin de les aider à réaliser leurs objectifs nationaux de réduction. La proposition de directive pour le système européen d'émissions négociables (" cap-and-trade ") est envisagée comme l'une des principales composantes de la politique climatique au sein de l'Union.

Cette directive résulte de la nécessité pour l'Union Européenne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre à moindre coût et de respecter les obligations. Elle repose essentiellement sur deux concepts : le premier est celui d' " autorisation " d'émettre des gaz à effet de serre, autorisation dont devront disposer toutes les installations couvertes par le système (il s'agit aujourd'hui essentiellement des industries couvrant les secteurs de l'énergie, des métaux ferreux, des minéraux et du papier). Le second est celui de " quota " d'émissions de gaz à effet de serre, calculé en tonnes métriques d'équivalent-dioxyde de carbone, qui donne à son détenteur le droit d'émettre une quantité correspondante de gaz à effet de serre. La première phase de mise en œuvre du système, entre 2005 et 2007 précèdera la période d'engagement dans le cadre du protocole de Kyoto.

L'avantage de cette directive pour l'environnement dépend de la rigueur avec laquelle est établie la quantité totale de quotas (ou allocations) octroyés. Les discussions sur les modalités de ce système sont déjà à un stade avancé, laissant apparaître clairement des faiblesses capables de rendre le projet inefficace tant sous l'angle économique qu'environnemental. Il faut que ses défauts soient éliminés à l'occasion des prochaines échéances de discussions du texte, et notamment lors du conseil des ministres de l'Union des 9 et 10 décembre. (Ce texte devait être examiné lors du Conseil du 17 octobre mais des désaccords persistants et des pressions fortes de l'Allemagne ont amené à repousser cette discussion). Seul un cadre solide et transparent est à même de garantir l'objectif de réduction d'émissions de l'Union Européenne. De nombreux points absents du présent projet de directive sont cruciaux à la réussite du système. Il s'agit notamment des contrôles et des sanctions, des allocations initiales, du lien avec le Protocole ou de la compatibilité avec les autres mesures domestiques telles que l'écotaxe, le soutien aux énergies renouvelables et à la co-génération.

Dans une lettre ouverte adressées aux ministres européens de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Industrie, les organisations non gouvernementales de défense de l'environnement - BirdLife International,

CAN-Europe, Friends of the Earth et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ont lancé un appel pour une adoption rapide de la proposition de directive, regrettant cependant que dans le cadre du débat en cours depuis près d'un an, la proposition ait fait l'objet d'une véritable campagne d'opposition de la part de l'industrie de certains Etats membres pendant que d'autres Etats cherchent à affaiblir chacune de ses dispositions.

S.R

Technologie - Science

Quand les industriels du froid protestent contre le manque de contrôles réglementaires !

Les émissions de HFC (gaz à fort potentiel de réchauffement climatique) augmentent vigoureusement depuis l'interdiction des CFC responsables du trou dans la couche d'ozone. Le Ministère de l'écologie estime que le scénario " raisonnable " (triplement des émissions de HFC entre 2000 et 2012) "demande déjà beaucoup d'efforts". Une réglementation européenne est cependant en discussion, avec des objectifs de confinement, de contrôle des fuites, de qualification des intervenants et des interdictions d'utilisation limitées.

Les HFC sont principalement émis par les appareils de " fabrication " du froid. Une diminution de ces émissions passe donc par une meilleure efficacité des appareils concernés. Ainsi, la directive de 1992 sur l'efficacité énergétique des appareils électrodomestiques (étiquettes " classe A ") va enfin s'étendre aux climatiseurs au 1er janvier 2003. Les appareils actuels sont majoritairement inefficaces : les classe A et B représentent seulement 4,5 % des appareils vendus, les classes C :16%, les classes D et suivantes : 78%. Sur les gros appareils de climatisation froid, une certification volontaire, EUROVENT, a entraîné une révision à la baisse de 30% des performances qu'affichaient les constructeurs. Cette certification montre par ailleurs que le surcoût des classes A et B est faible et qu'on peut facilement éliminer les classes F et G.

Une meilleure gestion des émissions passe également par une bonne gestion des fuites. Mais la faiblesse des contrôles d'étanchéité est telle que les industriels respectueux de la loi se sentent désavantagés ! Un professionnel de véhicules frigorifiques a ainsi estimé que 30 % du parc fait l'objet du test annuel (obligatoire depuis le 1er juillet 1999), 20% y étant contraint par une panne. Quant à la loi exigeant la récupération des fluides dans les vieux réfrigérateurs depuis le 1er janvier 2002, elle n'est quasiment pas appliquée, la filière de récupération étant inexistant. Du côté de l'automobile, le gouvernement a provoqué l'indignation en l'exemptant de nombreuses contraintes appliquées au reste de la profession du froid : non obligation d'inscription en préfecture comme entreprise agréée pour l'achat de fluides frigorigènes, exclusion de la climatisation auto du contrôle technique, non transcription de la directive sur les véhicules hors d'usage qui exige la récupération des fluides. Un sujet qui appui les réflexions de notre édito.

Sylvain Godinot, Notes du

colloque de l'alliance froid climatisation environnement du 26 Sept 2002.

Comment évaluer les risques climatiques ?

Notre connaissance à ce jour très incertaine de l'ampleur du changement climatique et des ses conséquences pose la question des actions à entreprendre face à ce risque émergent. Les décisions ne peuvent pourtant pas attendre que toutes les incertitudes présentes soient résolues étant donné d'une part, le risque de transitions brutales du climat ou de transformations irréversibles de l'environnement et d'autre part, le risque de devoir infléchir très rapidement les émissions de gaz à effet de serre (GES), infléchissement brutal qui ne serait pas sans coût pour nos sociétés.

C'est pourquoi la discussion sur l'application du principe de précaution au dossier effet de serre se fait à partir d'indicateurs qui sont autant d'approximations successives des dommages du changement climatique, de la plus imparfaite (mais la plus aisément évaluable), à savoir les concentrations, à la plus proche de l'idéal théorique (mais la plus difficilement calculable), c'est à dire les dommages.

Cette progression tout au long des incertitudes qui constituent le risque climatique permet de rappeler la nécessité d'adopter un schéma de décision séquentielle.

En effet, il ne s'agit pas tant aujourd'hui de décider une fois pour toutes quelle distribution temporelle des efforts de réduction des émissions est optimale mais de choisir aujourd'hui les politiques climatiques en préservant des marges de manœuvre pour permettre de s'adapter à de nouvelles informations, qu'elles concernent les dommages climatiques ou le coût des énergies non fossiles. A ce titre, l'incertitude très importante associée à la dynamique du climat invite à un début précoce des efforts.

En même temps, cette exploration tout au long de la chaîne causale qui conduit des émissions de GES aux impacts sur l'environnement, aux activités productives, aux modes de vie et aux implantations humaines rappelle que les évaluations des dommages et leur traitement dans les modèles intégrés (c'est à dire des modèles qui couplent activités humaines et environnement) sont encore très insuffisants. En particulier, ils ne sont pas à même de caractériser des chocs soudains qui pèsent sur des communautés particulièrement vulnérables, comme une chute de la production agricole dans certains pays d'Afrique ou la hausse du niveau des mers pour les petites îles du Pacifique, mais sont de peu de poids au regard de la richesse mondiale et sont dès lors complètement dissous dans des évaluations agrégées à l'échelle de grandes régions.

Philippe Ambrosi

Négociations

COP 8 :

Va-t-on finalement tenir compte du Sud ?

La huitième conférence, COP 8, de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC, <http://www.unfccc.int/>) prendra place du 23 octobre au 1er novembre 2002 à New Delhi en Inde.

Signée à Rio de Janeiro en juin 1992 dans le cadre du Sommet de la Terre, la CCNUCC constitue la pièce maîtresse de la lutte mondiale contre le changement climatique.

Huit ans après la première conférence des Parties à la Convention Climat, en 1995, la huitième a pour objectif l'élaboration progressive des règles de mise en œuvre du Protocole de Kyoto (COP 5). Ses enjeux s'articuleront surtout autour des relations Nord/Sud. Seront essentiellement traités des sujets tels que la concrétisation de l'engagement financier des pays industrialisés à verser des ressources nouvelles au Sud ; l'adaptation des Pays en Développement aux changements climatiques ; la définition des activités dites " puits de carbone " dans le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), et le rôle donné au Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), ainsi qu'à son Troisième Rapport scientifique dans le processus global des négociations.

En novembre dernier (COP7, Marrakech) des pays industrialisés (l'Union européenne, le Canada, l'Islande, la Nouvelle Zélande, la Norvège et la Suisse) ont réaffirmé leur engagement politique d'alimenter trois fonds pour aider le Sud (le Fonds spécial climat, le Fonds d'adaptation et le Fonds des Pays les Moins Avancés).



Au total, ce sont 600 millions de dollars qui devront être versés d'ici 2005 pour soutenir les pays en développement (dit " G77 ") face au défi du dérèglement climatique. Or, pour l'instant, nul ne sait si l'argent nécessaire sera au rendez-vous. Le doute plane donc sur la bonne foi du Nord à tenir sa promesse. Ceci risque d'attiser la défiance du Sud envers les pays industrialisés sur leur volonté exprimée d'assumer leur responsabilité principale face au réchauffement global. Si le Nord ne profite pas de COP8 pour désamorcer ce sentiment, le G77 pourra une fois encore remettre aux calendes grecques un autre débat prévu à l'agenda, l'adéquation des engagements de réduction des émissions et de la définition de nouveaux engagements de réduction après 2012. Sur la question des projets " puits de carbone " dans le MDP, le réseau international des ONG, dont le RAC-F fait partie, a soumis au Secrétariat de la Convention Climat des propositions sur la définition desdits projets, afin de limiter les effets pervers de telles activités (voir article sur le MDP et <http://www.climnet.org>).

L'agenda prévisionnel de la conférence des Parties est disponible sur le site : <http://unfccc.int/ressource/docs/cop8/01.pdf>

Au menu du MDP : où est l'addition ?

Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) concerne des projets au Sud satisfaisant les critères de développement durable et permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (par exemple, puits de carbone c'est à dire plantations de végétaux à des fins de séquestration du carbone ou projets développant les énergies renouvelables). Il poursuit deux buts : favoriser le développement soutenable des pays en voie de développement, et permettre aux pays industrialisés de gagner des crédits d'émissions au titre de leurs investissements dans des projets de réduction des émissions au Sud. Ce mécanisme s'inscrit dans le cadre du protocole de Kyoto et concerne les Parties signataires.

Afin de bénéficier d'un crédit valorisable comme " bonus carbone ", le développeur du projet doit prouver et avoir vérifié que les réductions d'émissions apportées par le projet sont réelles, mesurables et additionnelles (c'est à dire comportant un avantage sur " ce qui serait arrivé en l'absence de projet ", Article 12 du Protocole de Kyoto). Sans une application rigoureuse du critère d'additionnalité, le MDP se résumerait à un échappatoire pour éviter de respecter les engagements de réduction des émissions des pays industrialisés.

Les règles pratiques d'encadrement de ce mécanisme de flexibilité ont été longuement débattues lors des négociations internationales et testées lors d'une phase pilote. Un panel d'ONG, de monteurs de projets et d'instituts de recherche a proposé, dans le cadre du programme SouthSouthNorth, des critères et des indicateurs pour déterminer les projets répondant au double objectif du MDP en se focalisant sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'évaluation de cette phase pilote a montré que sans une application rigoureuse du critère d'additionnalité, le MDP se résumerait à éviter de respecter les engagements de réduction des pays du Nord (voir l'étude du Tellus Institute pour le WWF mentionnée plus bas). A ce jour, 25 projets, équivalant à 42 Mt CO₂ de crédits d'émissions, ont été présentés au Prototype Carbon Fund de la Banque Mondiale (PCF) et à celui du Gouvernement hollandais Cerupt. Toutefois, parmi ces projets, sept concernent des grands barrages soit l'équivalent de 17 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (Mt CO₂e). Les ONG et les validateurs des projets ont déjà émis de sérieux doutes sur l'additionnalité de ces projets. Le projet Bujagali (7,5 Mt CO₂e), quant à lui, est dans les cartons depuis maintenant 10 ans, le contrat entre le développeur et le Gouvernement d'Ouganda ayant été signé en 1994, 3 ans avant le Protocole de Kyoto. Ce projet a déjà fait l'objet de sérieuses critiques du Panel d'Inspection de la Banque mondiale ou des ONG, notamment sur le manque de participation du public et sur la corruption. Les projets Esti et Bujagali (11 Mt Co₂e) au Panama représentent à eux seuls 50% des crédits demandés par Cerupt et plus que les 14 autres projets d'énergies renouvelables des deux fonds (9,4 Mt CO₂). Le projet de plantation d'eucalyptus Plantar (12 Mt CO₂e) au Brésil

représente à lui seul 25% du total des crédits demandés et a fait l'objet d'une intense campagne médiatique, notamment à cause des incertitudes sur la réalité des réductions d'émissions et de l'additionnalité. Le respect de l'additionnalité sera central à New Dehli (CoP8) afin de ne pas créditer des projets qui auraient de toute façon eu lieu. Le Bureau Exécutif du MDP doit donc donner un signe fort afin de faire respecter les principes validés à la dernière négociation de Marrakech .

Cristobal

Pour plus d'informations : *The New "Public": The Globalization of Public Participation*, Environmental Law Institute August 2002 - PUBLIC PARTICIPATION IN THE CLEAN DEVELOPMENT MECHANISM OF THE KYOTO PROTOCOL Nathalie Eddy(Greepeace US) and Glenn Wiser(CIEL) Sur demande a infos@rac-f.org et sur <http://www.eli.org> Programme SouthSouthNorth, <http://www.southsouthnorth.org>. Passagers clandestins et MDP

<http://www.panda.org/resources/publications/climate/freeriders/freeriders.pdf/> Actualité sur le MDP <http://www.jiqweb.org/> et <http://www.cdmwatch.org>. Des fiches en français sur le MDP <http://atlas.conseil.free.fr/>. Un portail de réflexion sur l'Equité dans la question climatique <http://www.ecoequity.org/index.htm>

Rapports

Energie et écodéveloppement

A l'occasion du Sommet de Johannesburg, HELIO International a évalué dans quelle mesure les politiques énergétiques nationales contribuent ou non à un meilleur développement et à la protection de l'environnement. Leurs rapports, incluant celui sur la France, ont été réunis en un CDROM intitulé énergie et écodéveloppement disponible gratuitement* en écrivant à : helio-international.org. HELIO International participe en tant qu'observateur aux grandes rencontres sur l'énergie et aux négociations climatiques depuis Berlin (COP1). Il développe notamment le concept sud-sud-nord du mécanisme de développement propre (MDP) qui incite les pays du sud désireux d'accueillir des projets MDP de commencer par consulter d'autres pays du sud afin de sélectionner les technologies les plus appropriées à un développement équitable et viable à long terme, avant de faire appel aux pays du nord désireux d'acheter des crédits d'émissions de gaz à effet de serre.

<http://www.helio-international.org>.

Contact: Hélène Connor <helio@helio-international.org>.

* Le prix coûtant du CDROM, avec envoi, est de 15 euros que vous êtes invités à verser si vous le désirez.

Agenda

"Gestion des déchets et changement climatique"

21-22 novembre 2002, Paris - colloque organisé par AMORCE et Energie Cités, amorce@amorce.asso.fr

"Conférence annuelle du programme national de lutte contre le changement climatique"

2ème bilan et voies d'avenir/ 26/27 novembre 2002 - Lyon - Pollutec- <http://www.effet-de-serre.gouv.fr>

"Vers une économie du carbone"

13 novembre 2002, paris, bureau@afite.org - <http://www.afite.org>

Informez vous, informez nous! Le RAC-F a créé une liste de diffusion, sur laquelle vous pourrez envoyer et recevoir des informations climatiques diverses. www.rac-f.org

"Infos de Serre", bulletin d'information du RAC-F
Responsable du journal : Philippe Quirion
Responsable de la rédaction: Sabine Rabourdin
Abonnement : infos@rac-f.org ou www.rac-f.org
RAC-F, 2B Jules Ferry - 93100 Montreuil :
Tel : 01 48 58 83 92 / Fax : 01 48 51 95 12